

NOTE DE SYNTHÈSE

novembre 2022

« Les régimes de protection sociale qui ne couvrent pas effectivement les personnes dans le besoin constituent un énorme gaspillage de ressources qui équivaut à arroser des plantes avec un arrosoir percé. »

Olivier De Schutter,
Rapport sur le non-recours aux droits
dans le cadre de la protection
sociale, juin 2022



Le non-recours aux droits dans le cadre de la protection sociale

Vers une protection sociale qui ne laisse personne de côté

Quel est le défi ?

Des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières décennies pour étendre les systèmes de protection sociale dans le monde entier, mais de larges groupes de la population ne peuvent toujours pas en bénéficier, passant entre les mailles du filet de ces systèmes. C'est ce qu'on appelle le « non-recours » : une situation dans laquelle les bénéficiaires potentiels de la protection sociale ne reçoivent pas les prestations auxquelles ils et elles ont droit.

Le manque d'informations de qualité, les obstacles bureaucratiques et l'impossibilité de se procurer les documents administratifs requis, une faible culture numérique ou un accès limité à Internet, ainsi que la stigmatisation peuvent empêcher les personnes de solliciter la protection sociale. Même après avoir introduit une demande, les individus peuvent ne pas recevoir de prestations en raison de la corruption, de la discrimination ou d'un financement insuffisant de ces programmes.

Bien qu'il soit difficile de mesurer avec précision les taux de non-recours, les études mettent en lumière l'importance de ce phénomène, tant dans les pays à hauts revenus que dans les pays à faibles revenus. Les taux de non-recours sont supérieurs à 40 % pour la [plupart des prestations étudiées dans l'Union européenne](#). Ce sont les groupes les plus marginalisés - ceux qui ont le plus besoin de protection sociale - qui rencontrent le plus d'obstacles pour demander ces prestations.

Les bénéficiaires potentiels ne demandent pas toujours les prestations auxquelles ils ou elles ont droit

De nombreux obstacles empêchent les personnes éligibles de demander des prestations en premier lieu. Selon une étude mondiale réalisée dans le cadre du mandat du Rapporteur Spécial, les obstacles les plus courants sont les suivants :

- › La méconnaissance de l'existence même de l'allocation, que ce soit en raison d'un manque d'information publique, de l'exclusion des registres sociaux ou de barrières linguistiques ou d'alphabétisation.
- › Les personnes savent que les allocations existent mais ne savent pas si elles y ont droit ou comment en faire la demande.
- › Les procédures de demande sont trop complexes ou coûteuses pour que les personnes puissent les remplir.

Les bénéficiaires potentiels ne perçoivent pas les prestations qu'ils ou elles ont demandées

Même lorsque les personnes demandent des prestations, elles peuvent ne pas les recevoir. Selon l'enquête, cela est principalement dû à :

- › Des budgets publics insuffisants pour couvrir tous les individus qui remplissent les conditions d'octroi.
- › Des obstacles physiques et technologiques empêchant les personnes de recevoir des prestations, tels que des faibles compétences numériques, ou l'absence de connexion Internet.
- › Le fait de ne pas disposer des documents ou des informations nécessaires pour recevoir la prestation.

Exclusion légale

Un problème distinct, mais connexe, réside dans **l'exclusion de certaines catégories du droit aux allocations**. Cela touche particulièrement les personnes travaillant dans l'économie informelle et les migrants sans papiers. Ces groupes peuvent en outre ne pas oser faire valoir leurs droits par crainte de sanctions ou d'expulsion. L'absence d'identification officielle - comme la nationalité ou l'enregistrement de la naissance - peut également les empêcher de remplir les demandes de prestations.

Pourquoi est-ce important ?

Le non-recours aux droits a des conséquences importantes tant au niveau individuel que sociétal.

Au niveau individuel, les personnes subissent des impacts économiques et psychologiques interdépendants. Face à la baisse des revenus et à la pauvreté, les individus peuvent ressentir un sentiment d'impuissance, d'isolement et de dépression. Leur santé peut se dégrader, en raison de difficultés financières.

Au niveau sociétal, le non-recours à la protection sociale compromet l'efficacité de celle-ci dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il est beaucoup moins coûteux de prévenir la pauvreté par la protection sociale que de sortir les personnes de la pauvreté. Dès lors, le non-recours augmente également les dépenses publiques de manière exponentielle pour les groupes marginalisés, créant ainsi une ponction financière sur les budgets publics à long terme.

Une étude réalisée au Royaume-Uni a ainsi révélé que 4 milliards de livres sterling pourraient être économisées si le taux de participation au « Pension Credit » était porté à 100%. Un risque supplémentaire est l'érosion de la confiance dans l'État, lorsque la négligence administrative entraînant le non-recours aux prestations provoque des frustrations et détruit le soutien du public à la protection sociale financée par l'État.

Que peut-on faire ?

- › **Un suivi continu des niveaux de non-recours et des causes de non-recours** est essentiel pour améliorer les programmes de protection sociale. Les taux de non-recours doivent être un indicateur clé pour évaluer l'efficacité des régimes de protection sociale.
- › **Les stratégies de sensibilisation** peuvent s'avérer efficaces pour réduire le taux de non-recours, à la fois en reformulant la protection sociale comme un droit humain, et en ciblant les informations sur les groupes ayant un faible niveau d'éducation, de connaissances numériques et de compétences linguistiques.
- › **L'automatisation des prestations** doit être étudiée avec soin afin de ne pas exclure des bénéficiaires potentiels qui ne sont pas enregistrés dans les bases de données administratives. La numérisation des programmes de protection sociale peut améliorer l'efficacité des prestations. Mais elle ne doit pas entraîner l'exclusion des personnes ayant des faibles compétences numériques ou un accès difficile à Internet.
- › **Une participation effective des personnes en situation de pauvreté à la conception et à la mise en œuvre des régimes de protection sociale** garantira que leur expérience alimentera les efforts de lutte contre le non-recours, ce qui rendra ces efforts mieux informés et donc plus efficaces.

Plus d'informations

- Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter (2022), *Le non-recours aux droits dans le cadre de la protection sociale*, srpoverty.org/ntu
- Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter (2022), *Étude mondiale sur le non-recours aux droits dans le cadre de la protection sociale*, srpoverty.org/ntu

